

Le Tannayroli



Octobre 2001

No 8

Le billet du syndic

Que l'on se sent bien dans une petite commune vaudoise de 1300 habitants entre le Jura et le lac et à proximité de deux grandes villes.

Les évènements se sont précipités depuis le 11 septembre 2001, et ceux-ci devraient nous aider à relativiser les problèmes que nous avons à débattre dans notre village.

Quels problèmes ?

Circulation, sécurité, voisinage, chiens errants, arrivée trop importante de nouveaux habitants, nuisances de la 3^{ème} voie des CFF. vous pouvez encore en ajouter !

Nous arrivons en fin de législature.

Cette période de 4 ans a été difficile. Nous avons dû lutter contre les décisions prises sur le plan cantonal et ensuite subir ces décisions.

Tout ceci nous a enlevé une bonne part de notre autonomie financière et donc, notre autonomie communale.

Pour faciliter le tout, l'Etat a trouvé une astuce géniale pour nous spolier un montant d'environ CHF 650'000.-- afin de diminuer son déficit en

prétextant un retard de calcul de la facture sociale. Tout ce que l'on doit payer à l'Etat, environ CHF 3'000'000.--, représente la totalité de nos impôts sur le revenu.

Nous sommes devenus les perceuteurs d'impôts pour le canton.

Il ne nous manque plus qu'un bailli récolteur.

A la veille des élections communales, je vous encourage à soutenir les candidats qui se présentent, leur mission sera difficile.

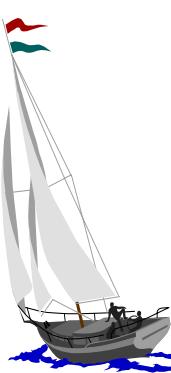
Pour ma part, c'est avec regret que je quitte ma fonction après 16 ans passés à l'exécutif. Il est temps de faire confiance à des forces nouvelles.

J'aurai l'occasion de remercier tous les responsables politiques de notre village d'ici la fin de l'année.

Pour mon dernier billet, je tiens à vous remercier, vous les citoyens et habitants de Tannay, merci pour votre soutien, votre gentillesse et votre compréhension, et si parmi vous il y a eu des mécontents et déçus de certaines décisions, sachez que j'ai toujours travaillé dans l'intérêt de notre village, notre communauté, notre région.

VIVE TANNAY !

Jean-Pierre BALMAT



Projet du Port intercommunal de Mies—Tannay : tout est souscrit !

Depuis un certain temps déjà, le futur port intercommunal de Mies—Tannay, rebaptisé pour la circonstance « le Port du Torry » affiche complet ! Ce projet mené conjointement entre la coopérative et les autorités des deux communes a été mené tambour battant, non sans privilégier les intérêts des habitants de nos deux communes, que ce soit dans l'offre de souscription ou, dans le respect des intérêts des riverains ou encore dans le souci de préservation du cadre naturel du port. Le projet a été massivement plébiscité par les habitants de nos deux communes et aussi par la Terre-Sainte et la plupart des réservations s'est faite de « bouche à oreille ». Certains aménagements spécifiques comme la création d'une promenade au large ou la surlargeur de l'estacade d'accès devront être étudiées par les deux communes, par ailleurs 40 places ont été réservées à l'usage des habitants des 2 communes dans ce nouveau port.

Tannay dans les temps anciens



Une nouvelle fois, Monsieur Henri Rapin nous conte ici, à sa façon, ce que fut autrefois la vie du village.

En mil sept cents nonante, selon livret des comptes cent
Platanes de l'auberge auraient été plantés
En cette année-là, ainsi auraient durés
Bien plus de deux cents ans, si on en fait les comptes.
En cette même année, sur cette noble terre
La disette régnait et le peuple avait faim.
Pour les petites gens qui n'avaient plus de pain
Le Bailly fit venir des chars de pommes de terre.
C'est la première fois que les gens du pays
Mangèrent des pommes de terre et en furent ravis.
Mil sept cents nonante-deux, dans la France voisine
Général Montesquieu menace les remparts
De Genève la Bourgeoise et à Berne en fait part
Qui envoie des troupes avec leurs carabiniers
Marchent sur cette ville et à Tannay bivouaquent
Et les gens les reçoivent en de vrais diplomates.
Au chemin du Signal on y place une garde
Où chacun des soldats avait son hallebarde.

C'est l'année suivante que le pont des Gouttettes
A été réparé et les frais partagés.
Tannay se refusa de payer la moitié;
Mais le Bailly somma de partager la dette.

1794, on change la fontaine
Etablie voici bientôt plus de vingt ans.
Les nouveaux bassins sont en bois également,
Puis on vend les plateaux de la vieille fontaine.

On mise en même temps le loyer de l'auberge
A Jean-Louis Despland pour un bail de huit ans
Pour le modeste prix de 40 Ecus blancs.
Aucun malentendu sur ce bail ne diverge.
Le dit cabaretier, en dehors du village,
Ne pourra acheter son vin chez d'autres gens
Et aucun vigneron avec un peu d'argent
Ne peut vendre le sien en faisant tripotage.

Gros plan sur ... un syndic en or massif !

L'homme a l'assurance tranquille de ceux qui ont eu à cœur de bien faire leur travail. Car Jean-Pierre Balmat aura dirigé sa commune avec une simplicité bonhomme, sans prétention, avec l'humour un peu décalé qu'on lui connaît, mais surtout – et c'est bien cela qui en a fait un tout bon syndic – avec une constance, une compétence et une efficacité reconnues de tous.

Comme il s'en va à la fin de cette législature, c'est un peu l'heure des bilans. D'autant que voilà maintenant seize ans qu'il siège à l'exécutif et qu'il est syndic depuis 1994! C'est dire s'il connaît bien sa commune dont il aura été durant toutes ces années-là le grand argentier. Ses compétences comptables ont d'ailleurs permis, sur ce plan, d'assurer la totale indépendance financière de la commune, d'en bien maîtriser la gestion ainsi que le suivi.

Au nombre des gros dossiers qu'il aura traités durant ces années à la municipalité, citons la fin des travaux de rénovation du château (pour la partie financière), la construction de l'école dont l'architecture et le coût élevé avaient à l'époque suscité de belles empoignades, le centre communal (une opération qui aura coûté onze millions !) ainsi que l'achat de terrains qui allaient servir plus tard, notamment pour la déchetterie et le local du feu, tant il est vrai que la politique, c'est l'art de prévoir...

Mais pour Jean-Pierre Balmat, le plus gros de son travail de syndic – outre le souci permanent d'assurer l'équilibre des comptes – ce fut peut-être son engagement sur le plan intercommunal. On pense bien sûr à toute « l'affaire » Etacom, la modification du statut de l'Union des communes vaudoises, l'opposition à l'initiative du POP pour un taux fiscal unique... Bref, on imagine mal le nombre de soirées que notre

syndic a pu consacrer à ces activités- là. D'autant qu'il faut y ajouter toutes les réunions avec les représentants des communes de Terre sainte afin de développer, avec nos voisins, autant que faire se peut, des collaborations et d'utiles synergies.

A ce propos, le syndic Balmat estime qu'il faut sérieusement songer à rassembler certaines communes de la région sous une même bannière. Préparer en quelque sorte une fusion qui dans un avenir plus ou moins rapproché est quasiment inévitable si l'on veut limiter les coûts de fonctionnement et éviter une fâcheuse dispersion des forces. Face au canton, entre autres, qui est de plus en plus gourmand et qui ponctionne de plus en plus lourdement les communes, ces regroupements deviennent indispensables.

Notre homme quittera ,dans quelques semaines, ses fonctions à l'exécutif communal, sans état d'âme particulier. Sa décision, il l'a prise rapidement (l'envie bien légitime, après tout ce temps passé au service de la communauté, de consacrer plus de temps à sa famille) tout en reconnaissant que son engagement politique lui aura beaucoup apporté, entre autres pour ce qui est des contacts, « avec, dit-il, beaucoup de gens intéressants que je n'aurais jamais connus autrement ». « Je me suis senti bien à la commune et j'y ai pris beaucoup de plaisir, mais je ne cache pas que je m'en vais avec un certain soulagement ... » Une élégante façon de dire que la tâche était passionnante, enrichissante, mais pesante tout de même.

Le « Tannayroli » souhaite bon vent à notre syndic tout en le remerciant déjà pour la tâche accomplie et pour la qualité de son engagement. Comme municipal des finances, il s'est beaucoup occupé et... préoccupé d'argent. Mais, c'est bien d'un syndic en or dont on gardera le souvenir !



Du nouveau à propos... de l'aménagement du territoire et des constructions



Suite à diverses modifications de la Loi sur l'aménagement du territoire (RATC) et de son règlement entrées en vigueur le 1er juin 2001, nous portons à votre connaissance que la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets, pour autant qu'aucun intérêt prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soit pas susceptible de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Une consultation publique simplifiée est toutefois nécessaire !!!

Peuvent notamment être exemptés d'enquête publique les constructions et installations de minime importance ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle, telles que

- *cabane*
- *garage à deux voitures*
- *place de stationnement pour trois voitures*
- *chemin d'accès privé*
- *piscine non couverte*
- *fontaine, bassin*
- *clôture fixe ou mur de clôture*
- *cheminée extérieure*
- *ouvrage lié à l'utilisation des énergies renouvelables*

En outre, peuvent également être également dispensés d'enquête publique les travaux de transformation de minime importance d'un bâtiment, consistant en travaux de rénovation, d'agrandissement, de reconstructions, tels que la création d'un avant-toit, d'un balcon, d'une saillie, de châssis rampant ou d'une véranda, ainsi que d'une isolation périphérique et d'une rampe d'accès.

Entrent également dans cette catégorie les travaux d'aménagements extérieurs tels que la modification de minime importance de la topographie d'un terrain ou d'autres autres ouvrages tels que les excavations et les travaux de terrassement.

La liste des éléments dispensés n'est pas exhaustive.

Ces objets nécessitent néanmoins l'obligation de présenter un dossier à la Municipalité et seront mis en consultation publique d'une durée de 10 jours au pilier public, ceci sans parution dans le Quotidien de La Côte et la Feuille des Avis Officiels. Ensuite de quoi un permis de construire sera délivré aux propriétaires.

Ce dossier comprendra pour toutes les petites constructions de minime importance

- *3 ex. de la 1^{ère} page de la demande de permis de construire*
- *3 ex. d'un extrait cadastral récent ou copie d'un ancien plan de situation*
- *3 ex. plan coupe-façade ou photos permettant la bonne compréhension du projet*

Pour ce qui est de l'agrandissement du volume (couvert, véranda, etc.), ainsi que pour les dépendances, le dossier comprendra

- *3 ex. de la demande de permis de construire*
- *3 ex. du plan de situation original du géomètre*
- *3 ex. plan coupe-façade du projet*

Compte tenu de ce qui précède, nous vous recommandons de consulter régulièrement les piliers publics de notre commune, qui sont situés à l'entrée du village, (façade à côté de l'entrée de la salle communale) ainsi qu'à la Route des Pralets, à côté de la place de jeux

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de notre greffe municipal ou du Service Technique inter-communal à Gland (tél. 364 19 63)

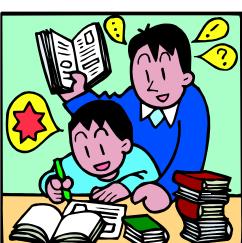
William Muhlemann



La « Baraka », lieu d'accueil nos élèves pour la pause de midi, devrait bientôt pouvoir s'ouvrir dans le pavillon scolaire en face du château.

Ouvert les mardi et jeudi de 11h00 à midi, elle permettra d'accueillir au maximum une quinzaine d'enfants. Madame Catherine Cancela coordinatrice ad-intérim et la soussignée, sont à votre disposition pour toutes questions éventuelles.

Si vous êtes « en panne » un jour, possibilité d'inscription en dernière minute au tél. 022 776 58 04 auprès de Catherine Cancela



Nous cherchons encore des bénévoles pour l'animation. Si vous êtes intéressé (e) inscrivez-vous directement auprès du greffe. Merci de mettre un peu de votre temps au service de nos plus petits.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que nous sommes toujours à la recherche d'une personne prête à prendre la responsabilité de la « Baraka ».

Francine Guisan

Amis des bêtes

Le jeudi 29 novembre à 20h00, nous accueillerons Madame Catherine Tschanen, médecin-vétérinaire, qui viendra nous parler de son travail avec « Vétérinaires sans frontières » en Afrique et en Asie. Elle vous commentera les films qu'elle a tournés dans ces différentes régions. Fondatrice de l'association « Terre et Faune », elle met toutes ses connaissances au profit de la conservation et de la protection des animaux sauvages. Venez nombreux partager avec nous une soirée riche en émotions et en amitiés à la salle du Conseil du Château.



Téléthon 2001

Cette année, la manifestation du Téléthon aura lieu le vendredi 7 décembre dès 18h30 à la salle communale. Elle sera organisée par le Corps des sapeurs-pompiers de notre commune, en collaboration avec celui de Chavannes-des-Bois. Vous êtes conviés à cette soirée en venant dès 18h30 vous restaurer et déguster un « festival de spaghetti » avec choix de sauces et salades, le tout couronné par un spectacle de cirque. Pour la bonne organisation de la soirée, un tout-ménage vous sera distribué afin que vous puissiez vous inscrire. Nous espérons compter sur votre participation pour cette soirée qui s'annonce fort sympathique et récolter ainsi pour cette œuvre de bienfaisance un maximum de fonds.

Marché de Noël

Comme ces dernières années, la commission culturelle de Tannay organise à nouveau les 8 et 9 décembre prochains un marché de Noël, avec le concours de nombreux artisans de la région, amateurs ou professionnels.

Si vous êtes intéressés à participer vous aussi à cette petite manifestation et à faire découvrir vos œuvres, nous vous suggérons de prendre rapidement contact avec Marie-Noëlle Favarger Schmidt au 776 77 28 ou avec Anne Turschi-Lambercy au 776 46 80 ou encore avec Thomas Gnaegi au 776 61 81.

Merci d'avance à tous nos « artistes ».



Déchetterie

Dès le début de 2002, la déchetterie située dans le parking en face du château sera clôturée et fermée afin de remédier aux différents problèmes qui surgissent depuis un certain temps (déchets mal triés, dépose d'objets en dehors des heures préconisées, etc.). Des heures d'ouverture seront fixées et un contrôle rigoureux sera mis en place d'éviter les dérives que l'on constate actuellement



Objets perdus ?

Auriez-vous récemment perdu un bracelet en or ? Dans l'affirmative, veuillez contacter le bureau de la Commune durant les heures d'ouverture avec une description précise de l'objet et, le cas échéant, une facture d'achat.

La vie de notre commune

Ils sont nés :

- RABUNAZ PAL Rebeca, le 11 avril 2001
- KEYAERTS Marine Laura, le 24 mai 2001
- NEUMANN Vanille Eliette, le 10 juin 2001
- PONTINELLI Maria Giulietta, le 4 juillet 2001



Ils se sont mariés :

- Le 17 août 2001, BRATSCHI Michel et CARDIS Marielle
- Le 25 août 2001, SCHAUB Philippe et SANTANGELO Gaetana

Ils nous ont quittés :

- PATTE Edith, le 19 septembre 2001

